

DATE DE PUBLICATION : 21 décembre 2011

Le directeur général
des Activités fiduciaires et de Place

Objet : délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, second sous-gouverneur,
le 15 novembre 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M. Christian de LAUBIER, délégué du directeur général des Activités fiduciaires et de Place à Chamalières et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Serge CELLIER COURTIL, adjoint au délégué du directeur général des Activités fiduciaires et de Place à Chamalières, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 30 000 euros (hors taxes), relatif à l'exercice des activités de la délégation de la direction générale des Activités fiduciaires et de Place à Chamalières.

Fait à Paris, le 30 novembre 2011

Henri JULLIEN
Directeur général